

commune - CHABRELOCHE

Modification Simplifiée n° 1
du PLU

exposé des motifs

Dossier « mise à
disposition du public »

Exposé des motifs du projet de Modification Simplifiée n°1 du PLU

Introduction

La commune de CHABRELOCHE met son Plan Local d'Urbanisme en MODIFICATION SIMPLIFIEE afin de :

- ➔ **modifier le Règlement d'urbanisme de la zone UB afin de clarifier les types d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) autorisées ou réglementées dans ce type de zone**

Modifications à apporter au Règlement du PLU

Le PLU dans sa forme actuelle présente une irrégularité dans le Règlement de la zone UB, dans laquelle toutes les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) y sont interdites.

Il apparaît donc opportun de rectifier la rédaction des articles du Règlement du PLU concernés en respectant les dispositions législatives en vigueur et de permettre ainsi la réalisation de projets divers respectant l'environnement urbain dans lequel ils seront autorisés en caractérisant les types d'installations classées pour la protection de l'environnement autorisés et les modalités réglementaires de leur réalisation.